





APPEL A IDEES ET PROJETS Economie circulaire 2020

Règlement

Initiative portée par :

ADEME-DREAL-Région

1. Contexte

L'économie circulaire, inscrite au cœur des débats de société, vise à répondre à un défi d'évolution de la conscience collective face à la relation que nous entretenons avec l'usage des ressources naturelles. Elle invite à un changement de modèle en imaginant de nouveaux modèles d'affaires et des écosystèmes territoriaux mieux reliés, s'appuyant sur une vision systémique de sobriété croisant l'écoconception, optimisation des usages et régénération des ressources.

Qu'elles soient minières, organiques ou énergétiques, les ressources naturelles sont aujourd'hui le carburant du développement économique mondial et sont présentes dans nos biens quotidiens de consommation. Repenser leur utilisation, pour découpler la croissance économique de leur extraction et de leur épuisement, est un impératif.

S'engager dans un changement de modèle c'est nous inviter à nous interroger sur de nouvelles façons de produire, de consommer, de contribuer à régénérer les ressources, de créer collectivement de la valeur, de l'efficience économique, de l'emploi de qualité et de décider de relations partenariales plus solidaires et coopératives. C'est aussi en permanence questionner la place accordée aux principes du Vivant dans nos projets et organisations pour amplifier le potentiel de résilience du territoire breton dans un contexte économique fragilisé par la crise sanitaire et d'adaptation au changement climatique.

C'est un changement structurel, organisationnel, de transformation qui s'impose à tous et qui est par nature transversal et complexe. Il sera d'autant plus simple de l'implémenter s'il s'accompagne d'une vision positive, créative et confiante, bénéfique pour chaque partie prenante. Nous avons le choix de le voir comme une réelle opportunité de révéler une intelligence créatrice inspirée du fonctionnement du Vivant, croisant en permanence innovation durable, intelligence collective et coopération systémique.

Le cadre européen et national poursuit son organisation pour permettre une accélération du déploiement de l'Économie Circulaire :

- Le futur Plan d'Actions de l'Union Européenne en préparation présentera une série d'initiatives notamment pour les secteurs d'activités à forte intensité de consommation de ressources.
- L'adoption de la loi NOTRe le 7 août 2015 transfère la compétence « planification déchets » aux Régions et pose le principe de l'élaboration d'un plan unique régional de gestion des déchets ainsi qu'un plan en faveur de l'économie circulaire.
- L'adoption de la loi TECV (transition énergétique pour une croissance verte) le 17 août 2015 encourage le développement de l'économie circulaire et l'approche globale sur le cycle de vie d'un produit.
- La feuille de route économie circulaire (FREC) nationale en avril 2018 avec 50 mesures
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire du 10 février 2020
- La feuille de route économie circulaire bretonne votée en juin 2020 dans laquelle cet appel à idées et à projets est une des actions opérationnelles communes ADEME-Région-DREAL.

La Région Bretagne a fait le choix de confirmer son engagement dans la transition écologique et sociétale en déployant la Breizh COP (https://www.breizhcop.bzh/) qui a abouti au vote de 38 objectifs en avril 2018 puis le Cahier des Engagements en session du 28 novembre 2019 avec six engagements transversaux du Conseil régional.

La Direction Régionale Bretagne de l'ADEME et la Région Bretagne impulsent de nombreux appels à projets dans le cadre du contrat de Plan État-Région pour accompagner et animer les projets des acteurs économiques, associations et territoires, et soutenir la mise en œuvre des projets en matière de Transition Énergétique et Écologique. L'ADEME finance à travers le Fonds Déchets Économie Circulaire de nombreux projets, avec le souci de prendre en compte les spécificités régionales et les dynamiques lancées notamment dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets et le contexte réglementaire national et européen.

La DREAL, service déconcentré du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, accompagne les territoires à atteindre les ambitions portées par la FREC nationale et les objectifs prévus par la loi en matière d'économie circulaire. Elle s'inscrit également pleinement dans la Feuille de route pour l'Agenda 2030 qui vise à décliner la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, et notamment l'ODD 12 : « établir des modes de consommation et de production durables ».

2. Objet de l'appel à idées et projets (AAIP) :

2.1 Champ d'intervention

L'enjeu pour les partenaires de cet AAIP est de poursuivre et faciliter la dynamique de développement d'initiatives, créatrices d'emplois sur des champs de l'économie circulaire non encore investigués ou qui ont besoin d'accompagnement pour essaimer à plus grande échelle. Cet appel à idées et projets est conçu autour de deux objectifs :

- Innover ou promouvoir l'économie circulaire à travers la détection, l'accompagnement et l'implantation d'activités économiques durables
- Développer des initiatives du territoire afin de faciliter les liens et accélérer les coopérations de l'écosystème.

L'appel à idées et projets Economie Circulaire vise à :

- Accompagner le changement de paradigme à grande échelle
- Faciliter l'émergence de projets innovants, disruptifs contribuant à régénérer les ressources
- Accélérer la prise en compte de l'optimisation de l'usage de la ressource par l'ensemble des acteurs du territoire breton
- Amplifier l'identification et le montage de projets à vocation économique sur le territoire régional qui permettront d'enrichir l'écosystème vertueux en cours de développement (Engagements Breizhcop, AMI 1 et 2, AAP ADEME, Trophées Développement Durable, initiatives de start-up ou dans les incubateurs des TAG...)
- Développer des synergies entre différents acteurs régionaux pour consolider la résilience économique régionale

2.2 Nature du porteur de projet :

Il est ouvert aux candidats suivants ayant une structure juridique implantée en Bretagne ou ayant un établissement ou une succursale en Bretagne :

- Entreprises ou regroupement d'entreprises privées ou publiques-privées : clubs d'entreprises (zones d'activités ou sur un autre périmètre)
- Associations ou fédérations d'associations
- Groupements multi-acteurs : dans ce cadre, une structure « chef de file » devra être désignée.

Pour l'appel à idées, une candidature peut être déposée par une personne ou un collectif de personnes (avec réflexion avancée sur une future structure juridique).

2.3 Périmètre de cet appel à idées et projets :

Il s'adresse aux porteurs d'idées ou de projets souhaitant soutenir ou développer une activité économique sur le territoire breton et est conçu autour de 5 axes. Les candidats peuvent choisir de répondre à un ou plusieurs de ces axes.

- Axe 1 : Faciliter le changement de modèle de production des entreprises via le prisme « écoconception et économie de la coopération et de la fonctionnalité »
- Axe 2 : Optimiser des filières en place et / ou amorcer des filières régionales à partir d'initiatives locales et faciliter leur structuration et leur essaimage
- Axe 3 : Allonger la durée d'usage des produits : réemploi, réutilisation, réparation, reconditionnement en ciblant des flux spécifiques et des projets ambitieux permettant de valoriser des savoirs faire spécifiques
- Axe 4 : Accompagner des projets systémiques de « boucles vertueuses » qu'elles soient biologiques ou techniques : écosystème complexe, mise en place de gouvernance collaborative qui s'engagent vers une régénération des ressources, modification des modèles économiques et partage de la valeur économique entre toutes les parties prenantes
- Axe 5 : Accompagner des initiatives croisant les approches biomimétisme et Low Tech

Les retours d'expériences des AMI et AAP précédents ont montré la nécessité d'intégrer pleinement l'accompagnement au changement pour aider au développement des projets et prendre soin des relations humaines dans les collectifs de projets lors des processus de transformation. Les projets déposés sont encouragés à proposer un volet « accompagnement au changement » intégrant notamment les sciences sociales, comportementales et / ou artistiques ou toute autre proposition appropriée.

Pour certaines thématiques, des appels à projets régionaux existent : les porteurs de projet sont invités à s'y référer pour candidater :

- le plan biogaz pour les projets de méthanisation : https://www.aile.asso.fr/biogaz/plan-biogaz/
- les filières de CSR (Combustibles solides de récupération), de réseaux de chaleur (...) : https://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets
- les projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT) élaborés dans le cadre de démarches territoriales d'économie circulaire pilotées par des collectivités locales, ces initiatives sont éligibles via l'AAP « Territoires économe en ressources » piloté par l'ADEME Bretagne : https://bretagne.ademe.fr/actualites/appels-projets/territoire-econome-en-ressources
- les démarches d'éducation, sensibilisation à l'économie circulaire via la mobilisation citoyenne sont orientés vers l'AAP « Mobiliser les breton-ne-s pour les transitions »
- les projets liés aux bâtiments innovants seront éligibles à l'AAP Bâtiments Performants (en cours de réécriture publication prévue avant l'été 2020)

3. Modalités d'analyse et de soutien des idées et projets :

3.1 Modalités d'analyse :

Il peut y avoir deux niveaux de candidature selon la maturité d'avancement du projet. Ce choix devra être précisé par le porteur de projet au sein de son dossier de candidature.

Niveau 1:

Le projet est au stade « idée », il a besoin d'être aidé sur les différents points suivants : mise en réseau avec des structures d'accompagnement et / ou d'expertise, recherche de partenaires, visibilité, montée en compétence sur la gouvernance de coopération dans un collectif de structures... Nous serons attentifs à votre demande et motivation à transformer votre idée en projet.

Niveau 2:

Le projet est prêt à être engagé ou déjà opérationnel. Il a besoin d'accompagnement technique, logistique, méthodologique et/ou financier (phase étude et/ou investissement).

Le comité d'analyse des projets examinera les projets de niveau 1 et niveau 2 sur la base des critères suivants :

- Caractère innovant ou exemplaire du projet.
- Intérêt démontré de la logique globale de l'économie circulaire dans la définition de son projet (vision, valeurs, Raison d'Etre, positionnement du projet dans la boucle et interactions avec les autres acteurs de l'économie circulaire).
- Impact du projet sur les activités et les cibles concernées (économie et/ou régénération de ressources, nombre d'usagers, nombre d'entreprises, volume de marché, potentiel de création d'emplois...).
- Temporalité du projet
- Lien du projet avec les démarches engagées par le territoire d'implantation (ex. : PCAET, TER...).
- Faisabilité technique et organisationnelle du projet.
- Caractère incitatif de l'aide et effet de levier.
- Clarté et précision du dossier de candidature.
- Potentiel de démonstration et d'essaimage du projet.
- Ressources humaines disponibles sur le projet
- Synthèse des démarches engagées (si elle existe)
- Analyse financière du projet
- Nombre de partenaires existants et potentiels
- Indicateurs de suivi / d'évaluation
- Possibilité de déploiement à l'échelle régionale

3.2 Modalités de soutien :

L'ambition de cet appel à idées et projets est d'offrir **un guichet unique** aux porteurs de projets, d'accroître la communauté bretonne engagée dans l'économie circulaire et plus largement la BreizhCop, de mutualiser les moyens financiers respectifs, et d'accompagner des projets grâce à la mobilisation d'un comité d'expertise conjoint et des financeurs (ex : dispositifs publics, fondation, fonds européens, ...)

Il est doté d'une enveloppe à minima d'1 million d'euros par an pour des études et des travaux d'investissement. Des projets « exceptionnels » (montants d'investissements

particulièrement élevés par exemple) pourront bénéficier d'abondements ponctuels de cette enveloppe.

Les projets soutenus auront vocation à servir d'exemples et à être valorisés par les partenaires régionaux pour susciter l'intérêt de telles démarches auprès d'autres acteurs potentiels.

Les projets seront examinés par un comité composé de représentants de la Région (Direction de l'économie, Direction du Climat et de l'Environnement), de l'ADEME, de la DREAL, de Bretagne Développement Innovation et Créativ. Des experts extérieurs et structures techniques ou financières pourront également être mobilisés ponctuellement en fonction de la nature des projets présentés.

La Direction du Climat et de l'Environnement de la Région s'engage à faciliter l'analyse des projets en transversalité avec les autres directions de la Région Bretagne.

Si nécessaire, les partenaires sont susceptibles de proposer aux candidats d'autres dispositifs d'accompagnement plus en cohérence avec leur projet.

Les porteurs de projet pourront rejoindre les actions d'animation proposées par la plateforme économie circulaire bretonne en cours de réalisation (livraison prévue septembre 2020).

- A noter que :
 l'engagement des projets doit avoir lieu au plus tard dans les 12 mois qui suivent le dépôt
 - les dépenses présentées dans le dossier ne doivent pas avoir fait l'objet d'engagement à la date de dépôt du dossier de candidature.

4. Calendrier:

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées aux

15 juillet,

du dossier définitif,

- 30 septembre,
- 1er décembre.

Les partenaires s'engagent à apporter une réponse dans les deux mois qui suivent les échéances de dépôts.

5. Modalités de candidature :

5.1 Actions non éligibles :

Ne seront pas éligibles aux subventions de cet appel à idées et projets :

- Les actions relevant d'obligations réglementaires.
- Les actions soutenues par d'autres appels à projets ou dispositifs régionaux.

5.2 Dossier de candidature :

Les dossiers complets (volets administratif, technique et financier, formulaire de dépôt) sont à envoyer aux adresses suivantes :

- <u>subvention.bretagne@ademe.fr</u>
- seres@bretagne.bzh

Contacts pour demande de précisions :

Stéphane Lecointe (ADEME) : stephane.lecointe@ademe.fr

Nathalie Cousin (Région Bretagne) : <u>nathalie.cousin@bretagne.bzh</u>

Emmanuel Boutbien (DREAL): emmanuel.boutbien@developpement-durable.gouv.fr